



**REUNION DU BUREAU N°1
COMPTE-RENDU DE REUNION**

Le 23 février 2011, le bureau du SAGE du bassin versant du Fresquel s'est réuni à Bram, sous la présidence de Jacques DIMON, président de la CLE.

Etaient présents :

Jacques DIMON, Président de la CLE, représentant de la commune de Pennautier
Jacques CAMBOLIVE, Vice-président de la CLE, représentant du Syndicat Sud-Oriental des Eaux de la Montagne Noir
Michel CORNUET, Vice-président de la CLE, représentant de la Communauté d'Agglomération de Carcassonne
Jean TIRAND, Vice-président de la CLE, représentant du Syndicat sud occidental des eaux de la montagne noire
Régis BANQUET, représentant du Conseil Général de l'Aude
Bernard GRANIER, représentant du Syndicat du bassin versant du Fresquel
Christophe GONZALEZ, représentant de la commune de Saissac
Nathalie MINICUCCI, représentante de BRL
Serge VIALETTE, représentant de la SICA d'irrigation
Chantal GRAILLE représentante de l'Agence de l'Eau

Jacques CHABAUD, directeur du SMMAR
Gilles LORENTE, SMMAR

Personnes excusées :

Bruno LEROUX, représentant de la Fédération Audeclaire
Les représentants de la DREAL, de la DDTM et de VNF

Ordre du jour :

Validation du planning des différentes phases d'élaboration du SAGE de 2011 à 2015.
Préparation des prochaines échéances ; bureau et CLE
Présentation des intérêts liés à la mobilisation d'une prestation extérieure
Mobilisation des membres de la CLE en dehors des séances plénières

COMPTE RENDU DE REUNION

Jacques DIMON remercie les participants et la mairie de Bram pour la mise à disposition de la salle. Le Président rappelle l'objet du bureau en insistant sur le fait qu'il s'agit d'un lieu de concertation et de décision. Le bureau permet de préparer les CLE et sera réuni a minima préalablement avant chaque séance plénière. Jacques DIMON remercie le Président du SMMAR et son directeur pour avoir proposé lors du dernier comité syndical le principe selon lequel des prestataires extérieurs pouvaient être sollicités afin d'accompagner la CLE et

l'animateur pour chacune des phases du SAGE. Acceptée à l'unanimité cette décision contribuera sans aucun doute à la bonne marche de ce SAGE dans les délais impartis.

Jean TIRAND, Vice-président de la CLE, représentant du syndicat sud occidental des eaux de la montagne noire, propose que l'animateur puisse intervenir au sein des organismes représentés à la CLE afin de présenter la démarche de SAGE et répondre aux questions suscitées par cette procédure.

Les membres du bureau valident cette idée en indiquant qu'il s'agit bien de la mission de l'animateur. Ce type d'intervention est d'autant plus important et salubre que le territoire du SAGE est composé d'un grand nombre de structures et d'organisations concernées et/ou impliquées dans la gestion de l'eau. Ce type d'intervention permettra l'instauration d'un réel échange entre l'animateur du SAGE et les acteurs concernés. Il s'agira à ces occasions de transmettre l'information sur la démarche et les données techniques correspondantes mais également de recueillir des informations propres à chacune des activités concernées. C'est notamment le cas des informations liées à la « valeur économique » de ces activités, aux projets pouvant être établis qu'ils découlent du domaine des politiques de l'eau ou de l'aménagement du territoire.

Serge VIALETTE, représentant de la SICA d'irrigation, indique qu'il sera en effet nécessaire de prendre en compte les données économiques liées à l'activité agricole. Pour le représentant de la SICA les logiques environnementales ne sont pas toujours en adéquation avec celles de la production agricole. Il demande une grande vigilance à cet effet.

Jacques CAMBOLIVE, Vice-président de la CLE, représentant du Syndicat Sud-Oriental des Eaux de la Montagne Noire, explique qu'il est nécessaire d'expliquer la démarche de SAGE. Il indique que cette étape est indispensable et constitue un préalable à la définition des objectifs qu'ils soient économiques ou environnementaux. Le Vice-président de la CLE affirme que tous les usagers de l'eau devront prendre en compte et respecter les orientations. Il rappelle que la gestion des ressources peut entraîner des conflits et qu'il convient, afin de les prévenir et de les éviter, de trouver les compromis nécessaires. Cela nécessite de la prudence mais aussi une réelle volonté « *d'aller dans le même sens.* »

Jacques DIMON approuve ces échanges et indique qu'il s'agit bien du lieu dédié à cet effet. Il indique que Gilles LORENTE a déjà, et à plusieurs reprises, réalisé des interventions au sein des collectivités concernées par le SAGE. Il informe également que des partenariats spécifiques sont en cours d'études avec la profession agricole et que cette occasion permet d'expliquer et d'échanger sur cette démarche.

En préalable à la présentation du planning prévisionnel 2011 – 2015, **Gilles LORENTE** propose une série de commissions thématiques. Celles-ci ont pour but d'être sollicitées tout au long de la démarche de SAGE. Il s'agit d'associer l'ensemble des services techniques des structures représentées au sein de la CLE.

Jacques CAMBOLIVE demande à ce que les structures concernées par l'adduction d'eau potable soient rajoutées à la commission « Qualité de l'eau ».

Régis BANQUET, représentant du Conseil Général de l'Aude, demande à ce que le Conseil Général soit rajouté à la commission « Aménagement du territoire ».

Commission état quantitatif: Etat, Agence, VNF, SICA, BRL, CG11, Fédération des syndicats AEP, IEMN, Syndicat sud occidental des eaux de la montagne noire, EPTB, EPAGE

Commission état qualitatif: Etat, Agence de l'Eau, CG11, CA11, Fédération des syndicats AEP, IEMN, BRL, Syndicat sud occidental des eaux de la montagne noire EPTB, EPAGE

Commission aspects milieux: Etat, Agence de l'Eau, CG11, CA11, ONEMA, FDAPPMA, EPTB, EPAGE

Commission eau et documents d'urbanisme – Socio-économie liée à l'eau: Etat, Agence, CA11, SICA, UNICEM, VNF, COSYLVA, CCI, CAC, Communauté de communes, SCOT du Lauragais, CG11

Extrait du PPT annexé

Chantal GRAILLE, représentant l'Agence de l'Eau, propose que ces commissions soient le moyen d'associer les membres de la CLE. Ainsi les représentants de l'instance plénière pourront prendre part plus précisément aux différentes étapes d'élaboration du SAGE.

Certains membres du bureau estiment qu'il serait également nécessaire d'ouvrir si besoin ces commissions. Il s'agirait d'associer par exemple les collectivités non adhérentes aux syndicats d'adduction d'eau potable ou les représentants de certaines filières agricoles.

Bernard GRANIER, représentant de l'Etablissement Public d'Aménagement du Bassin Versant du Fresquel, estime à cet effet qu'il serait important d'associer l'ensemble des syndicats agricoles présents sur le bassin afin de recueillir toutes les sensibilités.

Jacques CHABAUD demande s'il ne serait pas nécessaire, au titre des aspects socio-économiques, d'associer les coopératives agricoles.

Serge VIALETTE indique que sa connaissance et son implication dans ces organisations faciliteront les échanges.

Michel CORNUET, Vice-président de la CLE, représentant de la Communauté d'Agglomération de Carcassonne, demande s'il ne serait pas nécessaire d'associer la COSYLVA. Il rappelle que la Société Coopérative des Sylviculteurs de l'Aude est membre de la CLE et représente une activité économique très importante située de plus en tête de bassin. Ce territoire rassemble des enjeux économiques et des enjeux de gestion des ressources en eau très importants pour l'ensemble du bassin versant.

Après discussion les membres du bureau estiment qu'il sera nécessaire d'associer la COSYLVA mais également le CRPF et l'ONF.

Gilles LORENTE présente le planning prévisionnel en indiquant qu'un prestataire serait sollicité afin de réaliser chacune des étapes. Il indique que ce point a été discuté et validé lors du précédent comité technique et que le principe a été accepté par le comité syndical du SMMAR. Une telle stratégie implique pour l'EPTB Aude une gestion financière et budgétaire stricte compte tenu des actions déjà portées à l'échelle du bassin versant de l'Aude. Cela suppose un accompagnement financier des partenaires à hauteur de 80%.

Les principaux points positifs d'une telle méthode sont :

- Respect des délais
- L'animateur mis à disposition de la CLE par l'EPTB reste mobilisé sur sa mission d'animation.
- Il ne devient pas l'expert des enjeux du SAGE mais garantit l'appropriation de la démarche par les membres de la CLE
- Il rédige les cahiers des charges, veille au bon déroulement des études, anime les comités techniques, les réunions du bureau, des comités de pilotage, des diverses commissions de travail, etc....

Les membres du bureau valident le planning prévisionnel présenté. Ils estiment que les commissions géographiques susceptibles d'être organisées sur le principe de celles développées sur le SAGE Haute-Vallée de l'Aude seront optionnelles. Sans remettre en cause le bien fondé de ces réunions associant un large public, les membres du bureau pensent nécessaire de ne pas afficher ces commissions comme un objectif à part entière.

Serge VIALETTE estime qu'il n'est pas nécessaire de solliciter un bureau d'étude. Il doute au regard de l'expérience de la chambre d'agriculture dans ce domaine, de la plus value apportée par les bureaux d'études. Il alerte sur la perte de temps, l'utilisation et la facturation abusive des informations pourtant produites par les différents services. Il demande si la SICA et/ou la chambre d'agriculture peuvent intégrer le comité technique.

Chantal GRAILLE, rappelle le rôle de ce comité décrit au sein des règles de fonctionnement de la CLE. Elle indique qu'il est chargé d'assurer une veille technique et d'accompagner chacune des phases du SAGE. Sa mission est de faciliter et de garantir le bon déroulement de cette démarche dans les délais fixés par le SDAGE. Il constitue un outil d'aide aux décisions prises en instance plénière (CLE) et en bureau. Il est également chargé d'assurer l'interface entre les commissions spécialisées créées en fonction des besoins et la CLE et/ou son bureau. Le comité technique doit permettre de préciser les organisations permettant notamment le recueil de toutes les informations nécessaires à la bonne marche du SAGE. A cet effet, la liste de ses membres peut-être adaptée. Le comité technique réunit les services techniques des structures associées à la démarche du SAGE et plus particulièrement les services de l'Etat (DREAL, DDTM), l'Agence de l'Eau, les services du Conseil Régional, du Conseil Général et du SMMAR.

Jacques CHABAUD, rappelle que le recueil des informations existantes est indispensable. Il insiste sur le fait que cette transmission doit être la plus rapide possible. La réussite du SAGE avec ou sans intervention d'un prestataire dépend de la mutualisation des données existantes. Le directeur du SMMAR indique que la même stratégie est adoptée sur les SAGE Haute-vallée et Basse vallée de l'Aude.

Chantal GRAILLE explique que tous les SAGE de Languedoc-Roussillon contraints par de faibles délais ou des thématiques complexes et variées ont eu recours aux services de bureaux d'études spécialisés. L'intervention d'un prestataire constitue un véritable appui.

Régis BANQUET approuve l'idée de faire appel à un bureau d'étude en soulignant le caractère pluridisciplinaire de la mission. Le choix du prestataire est très important.

Gilles LORENTE explique l'importance du cahier des charges. La rédaction de celui-ci cadre la mission du prestataire. Les sources de données récoltées auprès des partenaires et celles devant être produites doivent être clairement précisées. De tels choix conditionnent la durée de la prestation et son coût. L'animateur indique qu'une prestation extérieure ne se substitue pas à la mission d'animation et aux relations permanentes devant être assurées avec les différents partenaires.

Christophe GONZALEZ, représentant de la commune de Saissac, indique que ces précisions permettent de ne pas facturer des données déjà produites par les partenaires. Il est donc nécessaire de bien préciser au sein du cahier des charges les sources d'informations disponibles. Christophe GONZALEZ insiste sur le fait que l'intervention d'un prestataire extérieur offre également l'intérêt d'une plus grande neutralité d'analyse.

Chantal GRAILLE indique que l'intervention d'un prestataire ne doit pas se substituer à l'implication des membres de la CLE.

Jacques CHABAUD rappelle les enjeux du territoire du Fresquel en matière de gestion qualitative, quantitative et de protection des milieux naturels riverains. Il insiste sur le fait qu'il s'agit de trouver l'organisation permettant de concilier les objectifs du SDAGE et des directives communautaires avec les enjeux socio-économiques et environnementaux du bassin versant. Jacques CHABAUD indique qu'une amélioration de la qualité des eaux est indispensable et possible au vu de la dégradation de certains milieux. Sur le plan quantitatif, il estime qu'une marge de progrès est envisageable en faveur des besoins humains et des milieux. De telles améliorations nécessitent l'adhésion et la convergence de tous les acteurs concernés.

Serge VIALETTE partage cette analyse en indiquant sa crainte du classement par l'Etat d'une zone vulnérable sur le bassin versant du Fresquel au titre de la directive « nitrates ». Il indique qu'une telle décision contraindrait très fortement la concertation avec le monde agricole et risquerait de freiner la démarche de SAGE.

A la demande de Jacques DIMON, et en l'absence des services de l'Etat, **Chantal GRAILLE**, rappelle que la directive « nitrates » est une démarche régaliennne contrairement au SAGE, outil de planification de l'eau, basé sur une co-construction locale. Il s'agit donc de deux démarches distinctes ne devant pas être opposées. Chantal GRAILLE pense qu'il s'agirait plus de connaître les délais d'un tel projet de classement, le territoire concerné. Elle estime également qu'il s'agit de savoir si le SAGE, au-travers son élaboration ses débats et les actions qu'il peut, encourager peut être une solution à cette question.

Jacques DIMON propose d'adresser un courrier à Madame le Préfet à ce sujet. Il précise qu'il s'agirait de rappeler la récente mise en place de la CLE du SAGE Fresquel et l'importance d'une prise en compte de cette concertation locale dans l'instruction de ce dossier. Il indique que la prochaine CLE sera organisée début juillet et qu'une réunion du bureau précèdera cette instance plénière. Avant ces nouvelles rencontres Gilles LORENTE poursuivra avec les services concernés l'actualisation de l'état initial et rédigera le cahier des charges nécessaire à l'intervention d'un prestataire sur les étapes suivantes. Il remercie l'ensemble des membres du bureau et le SMMAR pour leur participation à cette réunion.



Réunion du bureau - 23 février 11 - Bram



COMITÉ TECHNIQUE DU 28/1/11

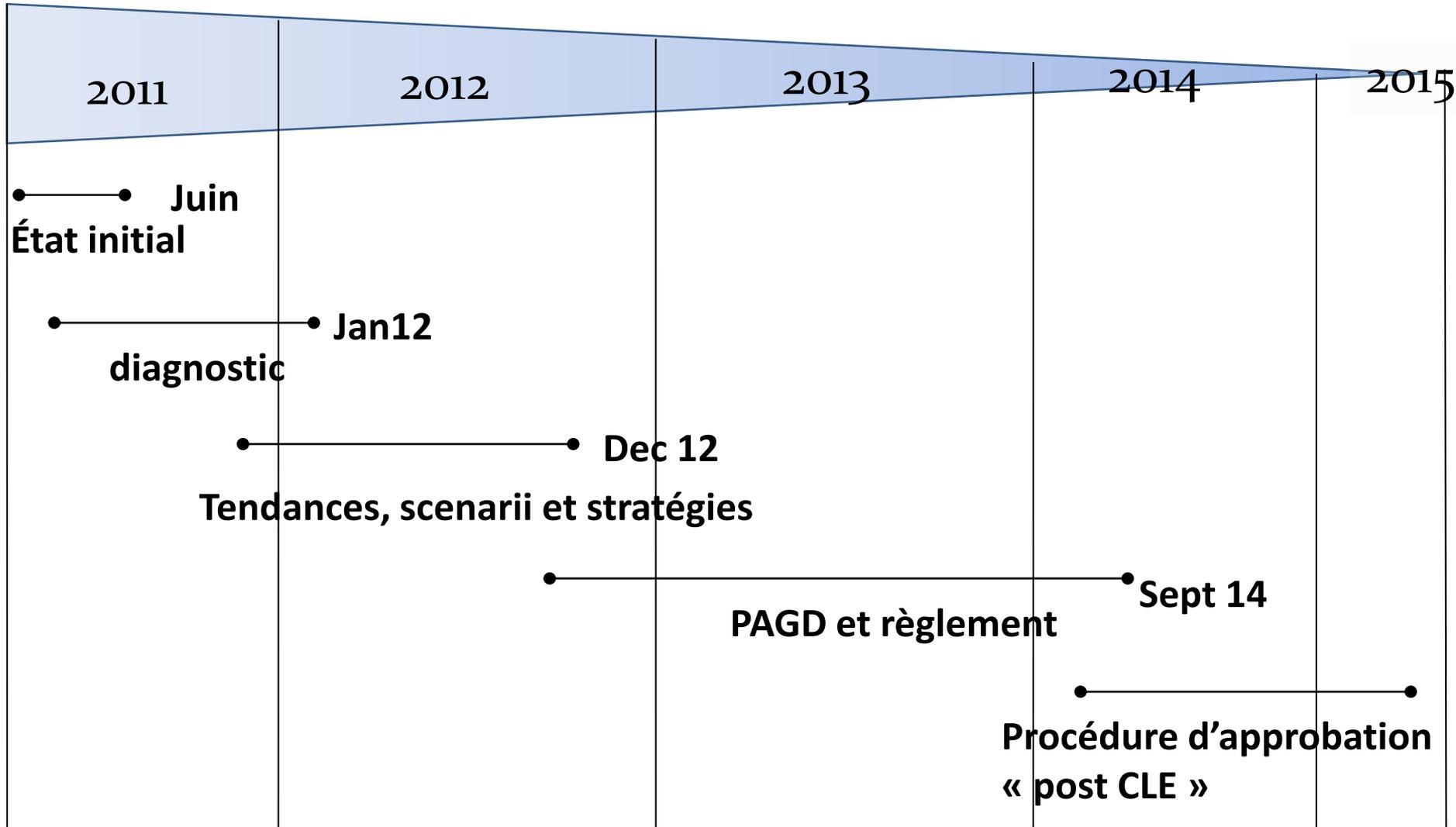
Commission état quantitatif: Etat, Agence, VNF, SICA, BRL, CG11, Fédération des syndicats AEP, IEMN, Syndicat sud occidental des eaux de la montagne noire, EPTB, EPAGE

Commission état qualitatif: Etat, Agence de l'Eau, CG11, CA11, Fédération des syndicats AEP, IEMN, BRL, Syndicat sud occidental des eaux de la montagne noire EPTB, EPAGE

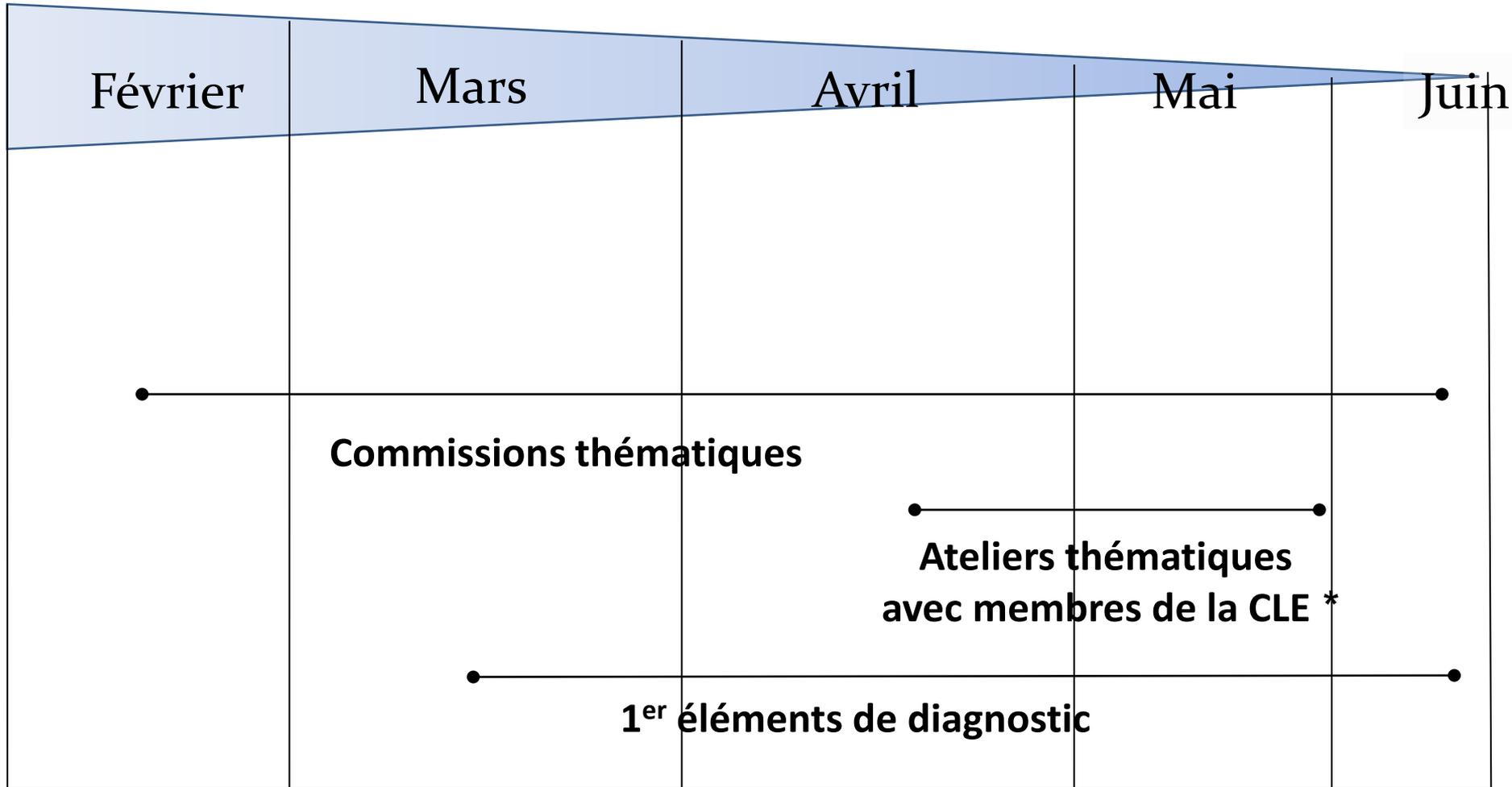
Commission aspects milieux: Etat, Agence de l'Eau, CG11, CA11, ONEMA, FDAPPMA, EPTB, EPAGE

Commission eau et documents d'urbanisme – Socio-économie liée à l'eau: Etat, Agence, CA11, SICA, UNICEM, VNF, COSYLVA, CCI, CAC, Communauté de communes, SCOT du Lauragais, CG11

PLANNING PRÉVISIONNEL 2011-2015

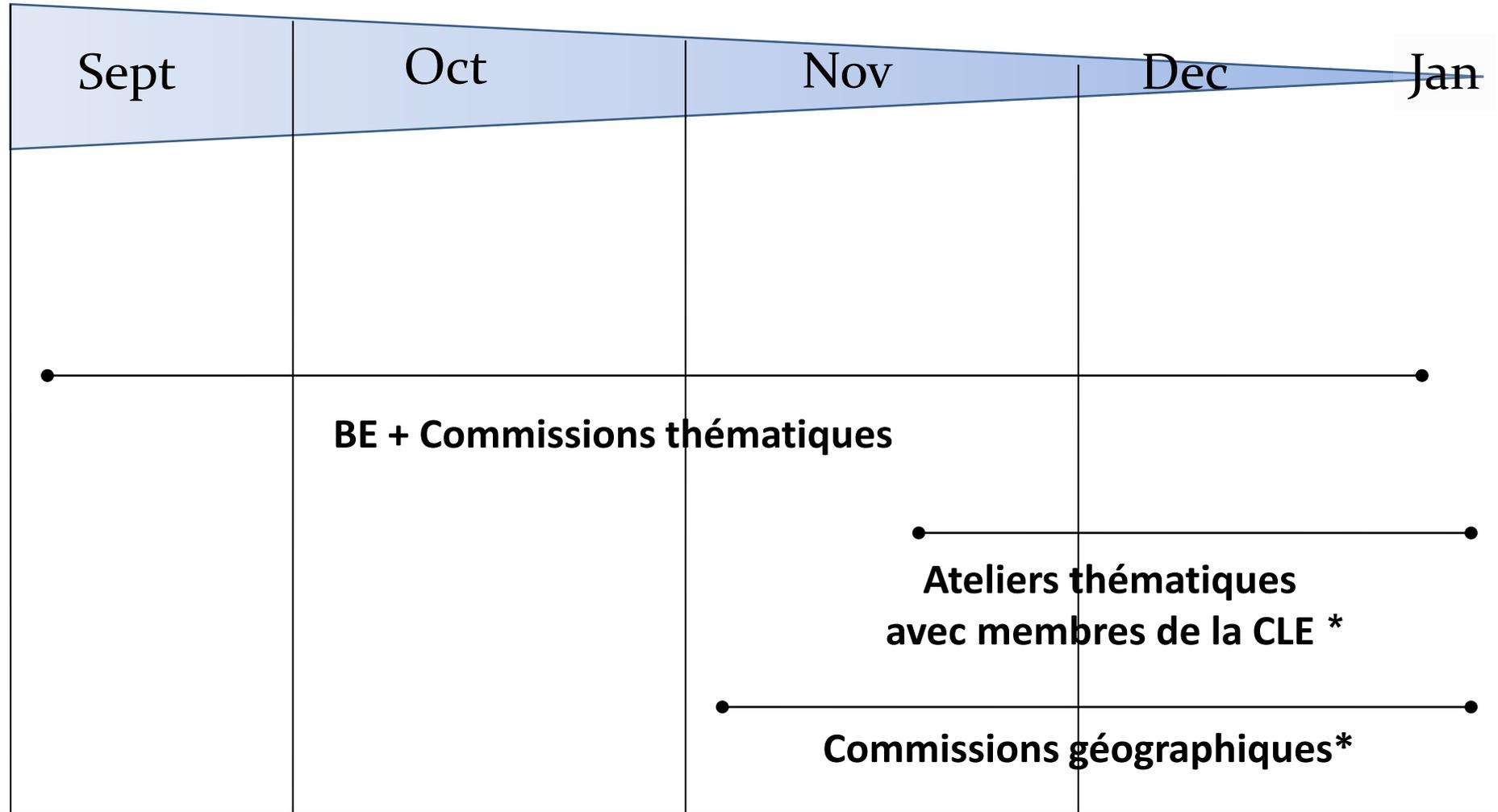


ETAT INITIAL FÉVRIER – JUIN 2011

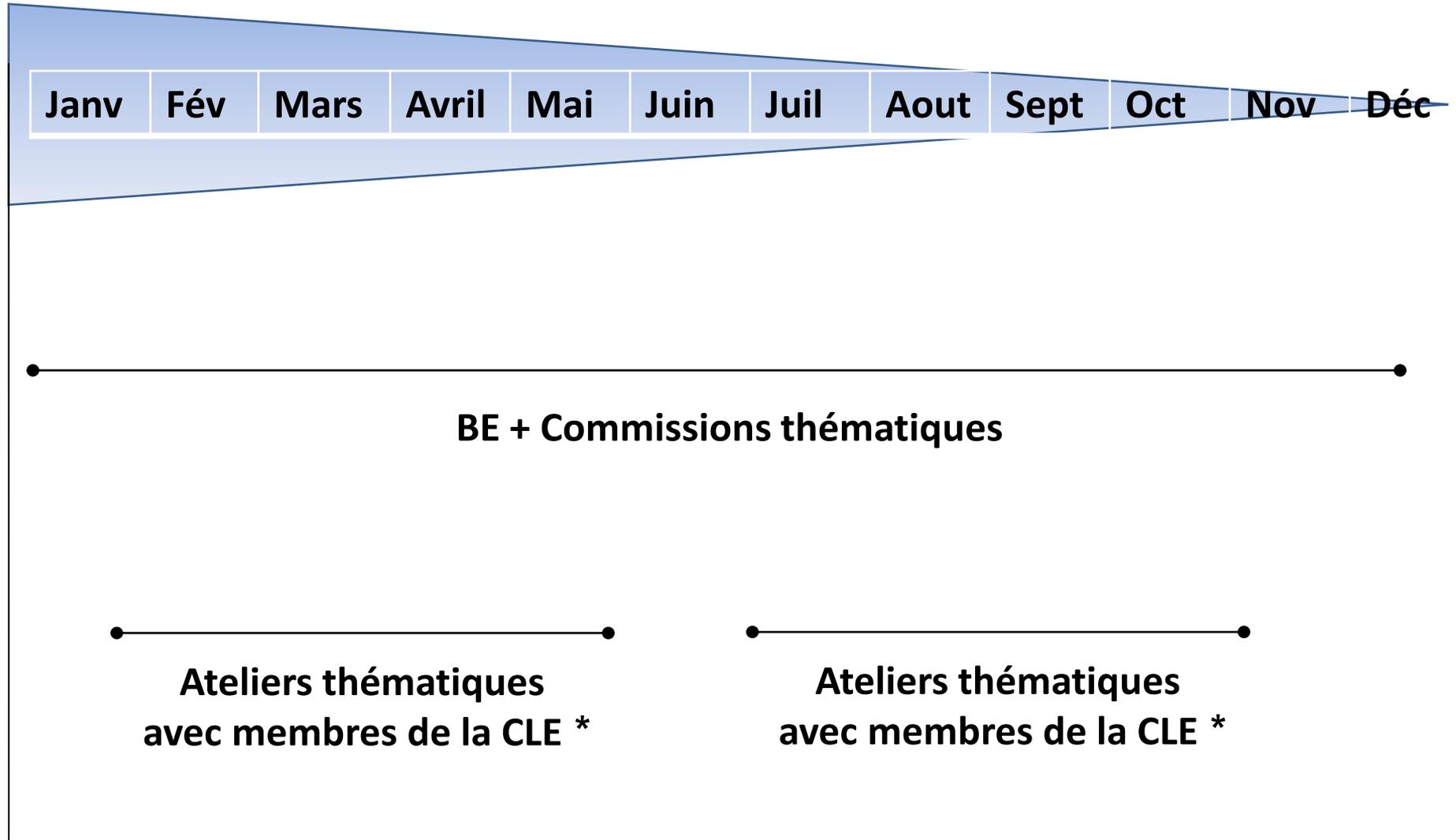


** A adapter au respect du planning*

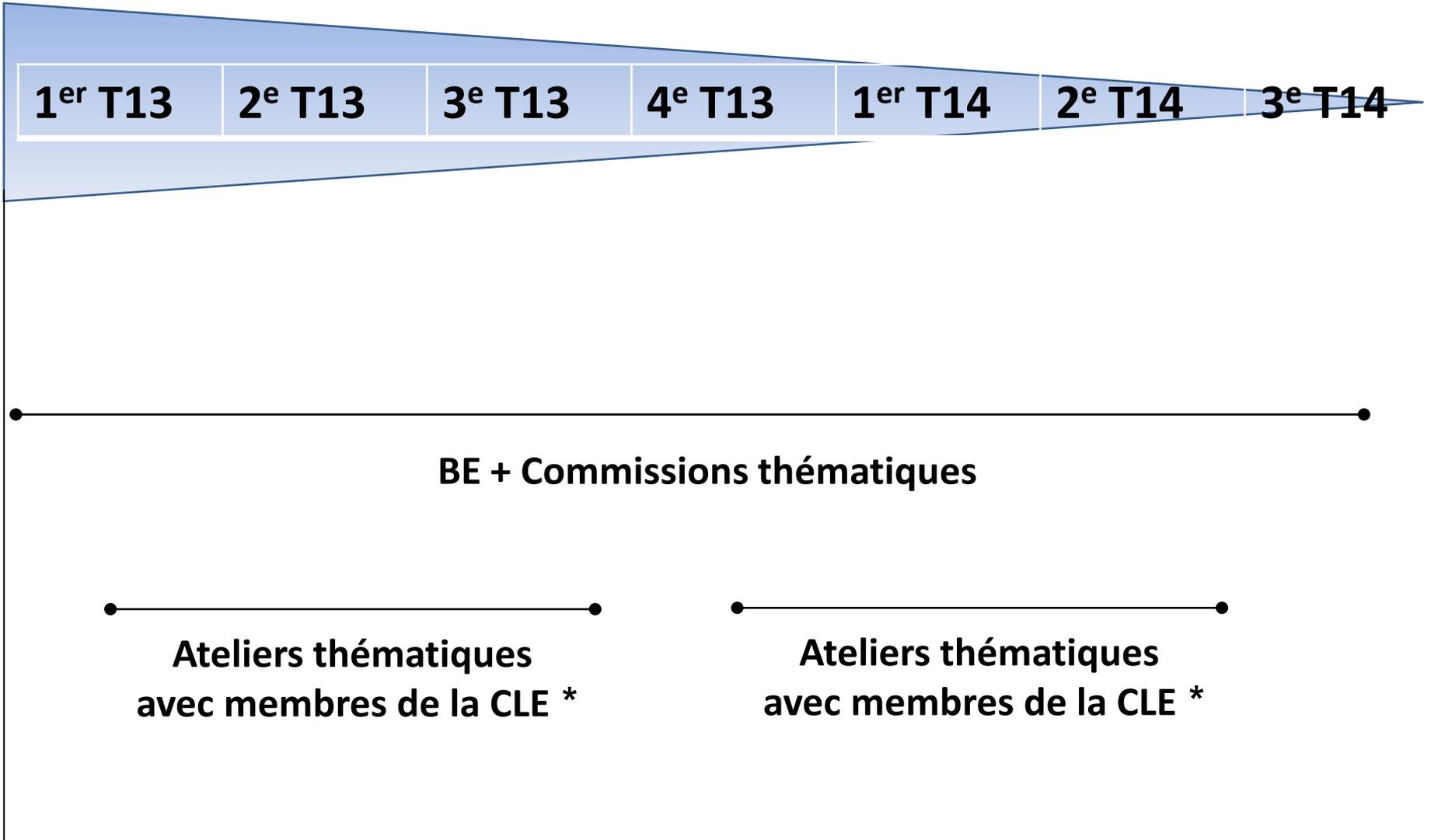
DIAGNOSTIC SEPT 11– JANV 12



** A adapter au respect du planning*



** A adapter au respect du planning*



** A adapter au respect du planning*



Réunion du bureau - 23 février 11 - Bram